

Le Pro Actif

Bulletin d'information à l'intention des membres du syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches (SPPÉCA)

Volume 2, no 2

Février 2014

LE PREMIER CONGRÈS DU SPPÉCA

Avant même la création du SPPÉCA, les responsables des deux anciens syndicats avaient identifié la grandeur de territoire comme un défi à relever pour cette nouvelle organisation.

En préparation de l'assemblée générale de l'automne dernier, le conseil d'administration a analysé l'impact de la dispersion des membres sur leur participation à la vie syndicale et sur leur implication. C'est pour contrer certains effets indésirables que le conseil a proposé de modifier les statuts en recommandant de remplacer l'Assemblée générale annuelle par un Congrès biennuel (aux deux ans).

C'est ainsi que le 2 mai prochain se tiendra le premier congrès de notre syndicat. Cette nouvelle instance se voit confier la plupart des obligations et responsabilités qui étaient celles de l'Assemblée générale annuelle.

Se déroulant sur une journée complète, ce congrès permettra une grande souplesse en ce qui concerne l'organisation et la participation des membres délégués. Les participantes et les participants à ce congrès seront délégués par leur unité et libérés toute la journée par le syndicat.

Chaque unité sera représentée au prorata de ses membres, par rapport à l'ensemble des membres du syndicat. Au total, ce sont 51 représentantes et représentants que nous accueillerons lors de cette journée.

Le processus de nomination de ces délégués est sous la responsabilité de chacune des unités. Nous croyons que cette nouvelle formule va permettre une participation plus active, plus engagée et plus fructueuse.

Vous pouvez vous informer auprès de vos délégués pour en savoir plus ou communiquer directement à nos bureaux au 418-496-6196.

Marc Bernier, président du SPPÉCA

8 MARS 2014

DES CLÉS À LA PORTÉE DE TOUTES

Les clés veulent exprimer les nouveaux espaces conquis par les femmes dans notre société et surtout l'importance d'utiliser les différentes clés disponibles pour progresser sur la route menant à une société plus juste et plus égalitaire.

Le visuel évoque, par l'illustration des clés et des vêtements, les femmes oeuvrant dans les services publics et privés, dans des métiers majoritairement masculins ou encore la diversité des femmes.

Les vêtements étendus et reliés entre eux sur la corde à linge démontrent la nécessaire solidarité entre les femmes pour prendre en compte les divers enjeux qui les touchent concrètement, entre autres la conciliation des responsabilités familiales, sociales et professionnelles. Les clés ou objets suspendus sur la corde à linge (ex. bavoir...) réfèrent aux soins à donner à la famille, aux enfants, aux parents vieillissants; la clé à molette illustre l'entretien de la maison; ou encore la clé de sol représente les besoins de loisirs, etc. »

En arrière-plan, nous pouvons voir des immeubles où jaillit un rayon de lumière qui transperce les plafonds de verre, où s'ouvrent de nouveaux horizons et espaces à conquérir.

Dominique Roy, représentante au Réseau de la condition des femmes



Déjeuner-conférence : Sylvie Rousseau, psychologue
Baril Grill - Saint-Georges
7 mars - 8 h - 10\$
Organisé par le Centre-Femmes de Beauce



Syndicat du Personnel Professionnel
de l'Éducation de Chaudière-Appalaches

Pourquoi payer la cotisation syndicale ?

Le prélèvement automatique sur nos paies à de la cotisation syndicale est obligatoire. Comme plusieurs d'entre vous, je me demandais à quoi ça sert?

Le rôle du syndicat

C'est une prime d'assurance ; le syndicat sera là lorsque vous en aurez besoin.

- Le syndicat collabore avec l'employeur dans l'élaboration de politiques de travail et au maintien de la communication d'informations à tout le personnel et à l'employeur.
- Le syndicat expose vos questions, vos inquiétudes et vos préoccupations lors des différentes réunions, au Comité de Relation de Travail (CRT), par exemple.
- C'est aussi le syndicat qui est l'agent qui négocie la convention collective, les avantages sociaux et les conditions de travail en votre nom.
- Sans cette responsabilité, les conditions de travail changeraient et elles seraient probablement très différentes pour les travailleurs d'un même corps d'emploi.

Il doit également travailler à la protection des personnes syndiquées; il a l'obligation de les représenter et les défendre sans discrimination.

- Sans cotisation les travailleurs devraient se défendre seuls devant des employeurs qui ont les moyens financiers d'aller devant les tribunaux.

À contrepartie, les membres ont le devoir d'exposer leurs attentes à leurs représentants lors des assemblées annuelles (comme le congrès, les assemblées de consultation, etc.)

En résumé à quoi ça sert:

à améliorer vos conditions de travail et de vie !

Mélanie Laroche, déléguée adjointe (Appalaches)

Pourquoi faut-il devenir membre alors qu'on paye déjà nos cotisations?

Suite à l'envoi du formulaire d'adhésion au SPPÉCA, certaines et certains d'entre vous m'ont posé la question : « est-ce qu'on pourrait ne pas payer nos cotisations si on ne devient pas membres ? »

Cotisants, nous le sommes tous d'emblée.

La formule Rand rend les cotisations syndicales obligatoires, tout en autorisant les personnes qui les paient à ne pas être membres du syndicat.

Elle découle d'une décision rendue le 29 janvier 1946 par le juge de la Cour suprême Ivan C. Rand. Le juge Rand mettait alors fin à une dure grève de plus de 100 jours, déclenchée dans les usines de la compagnie Ford Motor du Canada à Windsor en Ontario.

Démocratique, la formule Rand reconnaît que c'est la majorité des travailleurs qui décide de se syndicaliser et d'accepter une convention collective.

Tout comme c'est la majorité des citoyens qui décide du choix de son gouvernement. Par analogie, concernant la cotisation syndicale obligatoire, chacun doit payer ses impôts même si ce n'est pas son parti politique qui l'emporte. Comme la convention collective profite à toutes et à tous, il est normal que chaque personne que représente le syndicat paie des cotisations syndicales.

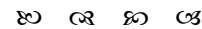
La formule Rand est un compromis tout à fait acceptable entre le versement obligatoire par l'employeur des cotisations syndicales de tous les salariés à l'association accréditée et la liberté d'adhérer ou non comme membre de cette même association.

Extrait d'un article paru dans L'expertise, vol. 2, no 4 - mai 2005, page 9.

Depuis 1977, cette obligation est inscrite à l'article 47 du *Code du travail du Québec*.

Nos employeurs ont l'obligation de retenir le montant de la cotisation syndicale ou son équivalent sur votre salaire que vous soyez membre ou non de l'association accréditée (syndicat) et quel que soit votre statut (à l'essai, régulier, permanent, temporaire, remplaçant, occasionnel, étudiant, etc.)

Julie Aubin, vice-présidente (Beauce-Etchemin)



Le conseil d'unité

Comme n'importe quelle organisation, le syndicat doit repenser périodiquement son organisation afin de s'assurer qu'elle correspond toujours aux besoins de ses membres.

Or, les nombreuses fusions de commissions scolaires qui ont eu lieu depuis 1999 et une certaine bureaucratisation des instances syndicales ont poussé plusieurs syndicats à repenser leurs façons de faire.

C'est dans ce contexte que le SPPÉCA a mis sur pied les conseils d'unité. Ceux-ci, rappelons-le, sont formés d'un représentant de chaque corps d'emploi. L'objectif est de rapprocher les dirigeants de votre syndicat de la réalité vécue par les membres au quotidien. Le conseil d'unité se veut un lieu d'échanges d'information et de consultation. Nos statuts prévoient deux rencontres (soupers) par année.

L'expérience nous montre que, jusqu'à maintenant, les participants en sont très satisfaits. C'est une occasion pour se faire entendre, se prononcer sur les enjeux concernant notre unité et apprendre comment se déroulent les relations de travail à tous les niveaux.

La vie syndicale ne doit pas être seulement l'affaire de vos représentantes et représentants au conseil d'administration.

Nous devons tous avoir le souci d'être pro-actifs dans nos prises de décisions, pour l'efficacité de notre organisation.

Marc Bernier, président du SPPÉCA

Marc Bernier, président

speca29@gmail.com
418 496-6196; 581 982-5130 (cell.)

Chantal Marcoux, trésorière

chantal.marcoux@cscotesud.qc.ca

Commission scolaire des Appalaches**Sébastien Rouleau, vice-président**

speca.csa@gmail.com
418 423-4291 # 3302; 418 814-8776 (cell.)

Pierre Grenier, Délégué adjoint

Mélanie Laroche, déléguée adjointe

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin**Julie Aubin, vice-présidente**

speca.csbe@gmail.com
418 386-5541 # 2379

Johanne Roy, déléguée adjointe

Marie-Claude Giguère, déléguée adjointe

Commission scolaire de la Côte-du-Sud**Jean-François Jomphe, vice-président**

speca.cscs@gmail.com
jeanfrancois.jomphe@cscotesud.qc.ca

Chantal Boivin, déléguée adjointe

Éloïse Gamache, déléguée adjointe

Commission scolaire des Navigateurs**Catherine Bernier, vice-présidente**

speca.csdn@gmail.com
418 839-0500 #26021

Marie-Noëlle Bourque, déléguée adjointe

Marie Mayrand, déléguée adjointe

Contenu de ce numéro

Le premier congrès du SPPÉCA	1
Des clés à la portée de toutes	1
Pourquoi payer la cotisation	2
Le Conseil d'unité	2

Dans le prochain numéro

Pourquoi devenir membre ?
Les assurances collectives
La consultation (FPPE)

**Conseil d'administration
2013-2014**

Saviez vous que...

Le temps de déplacement au service de la commission scolaire doit être considéré comme du temps de travail lors de déplacements d'un lieu de travail à un autre sur le territoire de la commission.

Quant aux déplacements en dehors du territoire de la commission scolaire, ils sont régis par une politique préalablement déposées au comité de relation de travail.

Les assurances collectives

Les augmentations successives de nos primes d'assurances collectives et l'impact de celles-ci particulièrement sur les bas-salariés ont suscité suffisamment de questionnement au sein des représentants au conseil général de la CSQ pour que ceux-ci mandatent un comité de réflexion afin d'étudier ce dossier et soumettre des pistes de solution.

Il faut préciser que la plus grande part de l'augmentation des primes est liée à l'accroissement important des coûts des médicaments, élément sur lequel nous n'avons malheureusement aucun contrôle.

Les premières recommandations ont été présentées lors de la rencontre du mois de décembre.

Le comité a rejeté la proposition d'aller en appel d'offre. Comparé aux autres régimes comparables, notre régime est jugé tout à fait convenable et les risques associés à un appel d'offre sont jugés trop importants.

Parmi ces recommandations, notons la réalisation d'une large consultation auprès des membres sur un processus d'indexation des primes.

D'autre part, les fédérations devront explorer les possibilités qu'offre la négociation de leur convention collectives pour améliorer les conditions qui régissent les assurances collectives.

Enfin, la Centrale a reçu le mandat d'entamer des discussions avec l'assureur (SSQ) dans le but d'explorer l'impact de différents changements aux protections sur les primes.

Marc Bernier

LA CONSULTATION

Depuis septembre dernier, la FPPE a procédé à une tournée de consultation auprès des syndicats afin d'identifier les irritants que les membres vivent au quotidien et qui pourraient être atténués en les présentant comme enjeux des prochaines négociations.

En plus de cette tournée, la FPPE vous a consulté par courrier électronique afin de rejoindre le plus grand nombre de professionnelles et professionnels et de faciliter le processus de consultation.

Cette première étape a permis de dresser un tableau des principaux problèmes vécus par le personnel professionnel.

La prochaine étape se déroulera ce printemps et consistera à cibler et à donner une certaine priorité à ces demandes. Parallèlement, vos représentants au conseil fédéral auront à voter sur les demandes retenues à la suite de ces consultations.

Nous vous encourageons à poursuivre votre participation à ces consultations de façon à ce que les demandes qui se retrouveront sur la table de négociation correspondent à vos préoccupations.

Marc Bernier, président du SPPÉCA